



www.environnement93.fr

UNION DES ASSOCIATIONS D'ENVIRONNEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS

Association départementale agréée
Membre de France Nature Environnement Ile de France
Affiliée à France Nature Environnement

Gagny le 16 septembre 2019

Vous trouverez ci-joint nos remarques concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Comme rappelé dans nos commentaires précédents, pour une bonne analyse et une meilleure compréhension de l'appréciation du service public, il serait opportun que d'une année sur l'autre les présentations qui nous sont proposées soient homogènes, ce qui est loin d'être le cas.

Pour 2018 cependant le document présenté est dans sa forme plus « propre » que celui présenté pour l'exercice 2017.

Quelques incohérences subsistent malgré tout entre les différents tableaux proposés et avec d'autres données fournies en particulier par le SYCTOM.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

Page 8	<p>Comité de pilotage : Un comité de Pilotage « Déchets », présidé par Mme Haranger, se réunit tous les mois et regroupe l'ensemble des élus référents des villes ; un compte-rendu des décisions prises dans le cadre de ce comité pourrait-il être diffusé après chaque réunion ? Si les CR produits sont des documents de travail interne, il serait important d'en faire le bilan en CCSPL.</p>
Page 9	<p>Matériel de pré collecte /Harmonisation des Bacs ; Des bacs de couleur rouge sont apparus régulièrement en 2019, perturbant les efforts de sensibilisation auprès du grand public. Quel avenir est-il réservé à ces bacs rouges ? Si les bacs rouges sont destinés à l'évènementiel, il est nécessaire d'informer les habitants sur ce type de prestation.</p>
Page 10	<p>Les modes de collecte sont diversifiés entre bacs en porte à porte, points d'apport volontaire, ou collecte pneumatique. Une analyse qualitative de ces modes de collecte devrait être réalisée pour mesurer leur pertinence, en particulier quant à la qualité des collectes sélectives et celle de la collecte pneumatique.</p>
Pages 12/13	<p>Collecte en PAV. Il y a incohérence entre le nombre de PAV à Noisy le Sec indiqué sur la carte (194) et le total indiqué en page 13 (156). Le nombre de PAV indiqué sur la carte doit être corrigé. Corriger la carte pour Noisy le Sec</p>
Page 13	<p>Collecte Pneumatique : Il est écrit ici que 2600 logements sont desservis, alors qu'en page 10 on parle de 2000 logements ; quel est le bon chiffre ? Il est prévu 1410 mètres d'extensions qui ne sont pas évalués dans les investissements, pourtant le coût de ce type de collecte par habitant est plus de 2 fois plus élevé que la collecte classique, pour une performance de tri à améliorer. ? (Voir notre note pour le Rapport d'activité de 2017)..</p> <p>Pour cette rubrique il manque :</p> <ul style="list-style-type: none"> * les tonnages collectés en OMR et recyclables, * les coûts de collecte associés, incluant la maintenance des équipements * les couts correspondant à l'enlèvement des déchets « importants » abandonnés en pied des bornes,



* les investissements

Au total le système emploie 3 personnes : quelle est leur fonction et le coût associé ?

Ce sont en fait 3,5 ETP qui sont dédiés à ce type de collecte ; il est intéressant de connaître le coût précis de cette prestation.

Page 15

Déchèterie mobile :

*A Noisy-le-Sec c'est le 3^{ème} samedi du mois , non le 4^{ème}

Page 16

Redevance spéciale :

Le nombre de contrats est insuffisant ; le règlement de collecte pas adapté n'est toujours pas à la hauteur des enjeux.

Le suivi du tri 5 flux doit être associé à cette démarche

Il manque de plus les tonnages collectés.

Si la mise en place de la RS n'est pas obligatoire son efficacité est pourtant significative, voir ci-dessous une analyse succincte (RA de 2014) concernant la mise en place de la RS sur la métropole Nice-Côte d'Azur en 2012.

	2012	2013	2014
OMR	219 319	217 823	207 205
Emballages	7 093	7 503	8 125
Verre	9 791	9 631	9 710
Papier	8 647	8 006	7 809
Redevance Spéciale	14 523	15 068	29 718
	259 373	258 031	262 567

Référence : rapport 2014 / Métropole Nice Côte d'Azur

Page 17	<p>Déchets alimentaires : Le bilan n'est pas suffisamment précis, en particulier pour les marchés alimentaires ; Dans le cadre du bilan d'étapes proposé, il est nécessaire de préciser que les actions doivent être définies pour améliorer le système et le pérenniser.</p>
Page 35	<p>187 tonnes sont collectées sur les 7 marchés intégrés dans le programme actuel de collecte. Le marché de Noisy-le-Sec collecte à lui seul près d'1/3 de ces volumes. Fournir le détail dans le rapport.</p> <p>En fonction des résultats enregistrés depuis mai 2018, il est utile d'analyser les écarts entre prévision et réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> * performance bonne à très bonne sur les marchés de Bobigny, Pantin/Magenta, Noisy-le-Sec, * performance mauvaise à très mauvaise sur les marchés de Pantin/église, Pré Saint Gervais, Pantin/O.de Gouges, Romainville.
Pages 18/19	<p>La collecte des déchets amiantés pose toujours problème aux habitants du territoire, en particulier pour l'acceptation en déchèterie. Il en est de même pour les « bouteilles de gaz ».</p>
Page 19	<p>Quel est l'impact réel des 20 CSCEP sur la qualité du service ? Le poste « mission qualité » améliorera-t-il le service public ou la qualité interne du service ?</p>
Page 21	<p>Centre de transfert du SYCTOM à Romainville . Il est utile de préciser (pour information) qu'une fraction des 350 000 tonnes des OMR qui transitent par Romainville partent en enfouissement. En 2018 392 689 tonnes ont transité par Romainville, 93 218 tonnes sont parties en ISDND.</p>
Page 30	<p>Permis de Construire : Quel impact sur les PC avec avis défavorables et « sous réserve ». La note technique de préconisations doit être accessible sur le site internet du Territoire d'Est Ensemble. Comment est combiné la nécessité de mise en place de ces locaux, au développement de PAV sur la voie publique ?</p>

Incohérences dans les tonnages affichés :

Le tableau détaillé des tonnages collectés par type de flux présenté en page 32 affiche un total de 192 134 tonnes ;

TYPE DE FLUX (hors Corbeille et hors déchèterie du Syctom)	2018 (en tonnes)
Ordures ménagères (OM)	121.474 t
Tout venant	12.592 t
Dépôts Sauvages	10.335 t
Gravats	9.731 t
Multi-Matériaux	9.671 t
Déchets services municipaux	9.274 t
Encombrants	9.044 t
Verre	4.983 t
Bois	1.757 t
Déchets végétaux	1.450 t
Eco mobilier	788 t
Textile	358 t
Bio déchet	354 t
D3E	156 t
Carton	91 t
Déchets dangereux	48 t
Pneus	28 t
TOTAL	192 134 t

Le tableau récapitulatif de la page 33 n'est pas cohérent avec le tableau ci-dessus

	Déchets produits par habitant			Tonnage global collecté		
	2017	2018	Evolution en %	2017 (en tonnes)	2018 (en tonnes)	Evolution en %
Ordures ménagères (OM)	291,1 Kg/hab	282,4 Kg/hab	-3,0%	121.743t	118.096t	-3%
Emballages (MM + Verre)	33,5 Kg/hab	35 Kg/hab	+ 4,5%	14.021t	14.654t	+4,51%
OE / DS	48,1 Kg/hab	46,3 Kg/hab	-3,6%	20.105t	19.379t	-3,61%
Déchèterie	56,4 Kg/hab	61,1 Kg/hab	+ 8,4%	23.581t	25.570t	+8,53%
TOTAL	429,1 Kg/hab	424,9 Kg/hab	-0,98%	179.450t	177.699t	- 0,98%

* En 2018 le tonnage global collecté pour les OMR est de 121 474 tonnes.

* parmi les tonnages collectés il manque :

** les biodéchets pour 354 tonnes,

** les déchets verts collectés en porte à porte pour 1 069 tonnes

** les textiles en PAV pour 358 tonnes,

* Les rations kg/hab pour 2017 sont erronés, et doivent reprendre ceux présentés dans le rapport 2017

	2017
Ordures ménagères résiduelles(1)	299 kg/hab
Multi Matériaux	23,3 kg/hab
Verre	11 kg/hab
Encombrants	23 kg/hab
Déchèteries	58 kg/hab
Dépôts Sauvages	26 kg/hab
Corbeilles	4 kg/hab

Il en résulte que le tableau récapitulatif de l'évolution des déchets est à revoir en totalité et être en phase avec le tableau ci-dessous :

	Déchets produits par habitant (Kg/Hab)			Tonnage global collecté		
	2017	2018	Evolution	2017	2018	Evolution
Population	406 854	418 239		406 854	418 239	
OMR	299	290	-2,9%	121 744	121 474	-0,2%
Multi Matériaux	23	23	-0,9%	9 490	9 671	1,9%
Verre	11	12	7,0%	4 531	4 983	10,0%
Encombrants	23	22	-7,4%	9 506	9 044	-4,9%
Déchèteries	58	61	5,9%	23 501	25 572	8,8%
Dépôts sauvages	26	25	-5,1%	10 599	10 335	-2,5%
Total-1	441	433	-1,8%	179 371	181 079	1,0%
Textiles	1	1	-2,7%	358	358	0,0%
Biodéchets	0	1	1047,9%	30	354	1080,0%
Déchets végétaux	3	3	-19,7%	1 295	1 069	-17,5%
Déchèterie Romainville	16	16	-1,8%	6 498	6 558	0,9%
Total-2	461	453	-1,8%	187 552	189 418	1,0%






NB : aucune donnée n'était fournie dans le rapport 2017 sur la collecte des textiles

Il faudra par ailleurs expliquer les écarts qui apparaissent avec les statistiques présentées sur le site du SYCTOM.

<https://www.syctom-paris.fr/gestion-des-dechets-dans-la-metropole/territoire-du-syctom/t8-est-ensemble.html>

T8 - Est Ensemble

Population : 418 239 habitants

-  Ordures ménagères - Tonnages 2018 : 131 284
-  Objets encombrants - Tonnages 2018 : 33 678
-  Collecte sélective - Tonnages 2018 : 9 698
-  Biodéchets - Tonnages 2018 : 354
-  Verre - Tonnages 2018 : 4 956

Page 35	<p>Performances de collecte. Dans la caractérisation des taux de refus il serait intéressant de mesurer la performance des différents modes de collecte entre porte à porte, collecte pneumatique, PAV, surtout en fonction des investissements à réaliser en collecte pneumatique et généralisation des PAV dans les nouveaux programmes immobiliers.</p>
Page 39	<p>Coûts : Le détail est insuffisant Le rapport pour l'exercice 2016 était plus précis et se rapprochait de la matrice ADEME, outil standard de comparaison avec les autres collectivités.</p> <p>Les coûts affichés par habitant à 95,3 € sont à expliciter ; un autre calcul l'évalue à 110,7 € hors investissements.</p> <p>Aucun objectif pour la mise en œuvre de la redevance incitative alors que c'est un axe des politiques publiques de prévention des déchets et du PRPGD en cours d'examen à la région Ile de France.</p> <p>Le coût complet de la collecte pneumatique ne peut en particulier être apprécié.</p> <p>Le montant de la TEOM budgété dans le budget 2018 de l'EPT était de : 49,7 M€, il a été perçu plus de 51,5 M€ ; à quoi est dû cet écart ? Comment a été affecté l'excédent ?</p> <p>Pour plus de transparence, il serait important de communiquer le montant de TEOM collecté par commune</p>

DSP collecte et traitement des déchets non ménagers

Page 5	L'évolution du nombre de contrats est surtout liée aux « autres modes de collecte ». Quels sont ces modes ?
Page 6	Plus de la moitié des clients ont une facture globale inférieure à 1000 €. Quels sont ces clients et leur typologie (Restauration/artisanat/type de commerce) ?
Page 7	Quels clients ont une convention avec Bio-déchets ou Bio-déchets seule ?
Page 12	11% seulement des tonnages collectés sont valorisés. Quelle est la destination des 89% restants ? Pourquoi n'y a-t-il pas un tri à la source ?
Page 17	Bilan financier. Le coût à la tonne qui ressort à 248,7 € est intéressant à comparer aux coûts du service public en 2018 de : * 223 € pour les OMR * 298 € pour le verre * 417 € pour la collecte sélective

Francis Redon
Président Environnement 93